

Charte d'engagement

Gouvernance du réseau RAPPEL

Cette charte présente les règles d'engagement des membres de l'instance de gouvernance ainsi que ses principes de fonctionnement. Elle a été élaborée en s'appuyant sur un travail collaboratif impliquant des parties prenantes du réseau RAPPEL dans le cadre du re-questionnement stratégique du RAPPEL initié en 2024.

Elle doit être lue, signée et respectée en tous points par les membres qui intègrent la gouvernance du RAPPEL, en accord avec leur structure.

Raison d'être du RAPPEL

Le RAPPEL (Réseau national des acteurs contre la pauvreté et la précarité énergétique dans le logement) est une communauté dynamique de plus de 1 000 professionnel·les engagé·es contre la précarité énergétique.

Il rassemble une diversité d'acteurs qui souhaitent :

- Monter en compétences et développer leur capacité d'agir grâce au partage d'expériences et d'expertises
- Être outillés dans leur quotidien
- Construire collectivement des solutions aux problématiques rencontrées

Le RAPPEL est animé par une équipe salariée du réseau Cler. Sa force est d'agir pour et avec ses membres dans un esprit de convivialité, d'entraide et de proximité avec le terrain.

Les missions de l'instance de gouvernance

La gouvernance du RAPPEL agit dans un objectif commun au service des membres du RAPPEL. Elle joue un rôle clé dans la stratégie et le suivi de l'activité du RAPPEL, et participe activement à la vie de l'instance.

Définir et piloter la stratégie du RAPPEL

Les missions de l'instance de gouvernance sont les suivantes :

- Co-construire, prioriser et valider les orientations stratégiques du RAPPEL, en cohérence avec les orientations stratégiques du réseau Cler définies dans le cadre du projet stratégique de l'association
- Veiller à l'alignement des membres présents dans l'instance avec la stratégie de leur propre structure
- Participer à la veille des grandes thématiques et tendances qui vont impacter le RAPPEL ou susciter de nouveaux besoins ou réponses : faire remonter les problématiques générales liées à la précarité énergétique, identifier les thèmes d'intérêt pour le RAPPEL et, à partir de cela, orienter les travaux opérationnels

- Adapter le modèle économique en fonction des orientations stratégiques

Suivre l'activité du RAPPEL en tant qu'instance de régulation

Les missions de l'instance de gouvernance sont les suivantes :

- Garantir l'alignement entre les actions opérationnelles et les orientations stratégiques définies
- Veiller à l'adéquation des ressources humaines et financières en fonction des orientations choisies :
 - Se voir présenter le budget annuel du plan d'actions pour assurer la transparence financière
 - Participer à la recherche d'équilibre financier du projet lorsque possible

Participer à la vie de l'instance

Les missions de l'instance de gouvernance sont les suivantes :

- Suivre l'entrée des membres dans l'instance, leur renouvellement et leur sortie
- Animer l'instance, encourager la participation active des membres de celle-ci et être en co-responsabilité du bon déroulement des réunions (respect de l'ordre du jour, des propositions d'animation, etc.). Les membres veillent collectivement à ce que chacun.e se sente légitime de s'exprimer et de partager ses points de vue

Les membres de la gouvernance

Le nombre de sièges de la gouvernance est fixé à 12, hors équipe d'animation du RAPPEL présente en tant que membres permanents à voix consultative.

Composition de l'instance de gouvernance

L'instance de gouvernance est composée de **personnes morales et physiques intervenant dans un ou plusieurs des champs de la précarité énergétique** (énergie, logement, social, santé, etc.).

Elles sont réparties comme suit :

Composition	Nombre de sièges	Personne morale ou physique	Statut des membres
Collège 1 "Acteurs de terrain"	4	Personnes physiques	Membres décisionnaires
Collège 2 "Acteurs institutionnels"	3	Personnes morales	Membres décisionnaires

Collège 3 "Structures nationales"	4	Personnes morales	Membres décisionnaires
réseau Cler Membre de droit	1	Personne morale	Membre décisionnaire
Equipe d'animation du RAPPEL	2	Personnes physiques	Membres consultatifs

Le collège 1 représente les "Acteurs de terrain" menant des actions directement auprès de ménages en situation de précarité énergétique. Ce collège doit être autant que possible représentatif de la diversité des acteurs et des particularités des territoires : associations/collectivités/etc., profil social/technique, territoire rural/urbain...

Le collège 2 "Acteurs institutionnels" concerne les structures nationales publiques ou para-publiques.

Le collège 3 "Structures nationales" comprend les réseaux associatifs, les associations, les fondations, les ONG, les fournisseurs d'énergie ou encore les entreprises mécènes d'envergure nationale.

Pour les collèges 2, 3 et le collège du réseau Cler, il est attendu que chacune des structures soit représentée par une seule et même personne tout le long du mandat, afin de faciliter le suivi et assurer une meilleure dynamique de groupe dans la gouvernance. Si toutefois la personne désignée ne pouvait être présente à certaines réunions, un·e de ses collègues pourra la représenter, même si cela doit rester exceptionnel.

Pour le collège 1, le mandat étant attribué à une personne physique, elle ne peut se faire représenter en cas d'empêchement.

Compétences et postures attendues des membres

Au regard du fonctionnement fortement coopératif et proactif de l'instance, ainsi que de la thématique traitée, les attendus en termes de compétences et de postures pour participer à la gouvernance sont les suivants :

- Avoir de l'expérience et/ou des connaissances sur le sujet de la précarité énergétique
- Se positionner au service des membres du RAPPEL
- Avoir envie de s'impliquer dans la vie de l'instance (animation de réunions entre autres) et pouvoir se rendre suffisamment disponible pour y participer
- Savoir se mettre dans une posture coopérative ainsi que dans une démarche constructive pour faciliter les prises de décisions collectives et éviter les situations de blocages
- Avoir connaissance de la ligne stratégique de sa propre structure (hors collège 1) pour clarifier les motivations de sa participation à la gouvernance du RAPPEL

Par ailleurs, il sera demandé aux membres de la gouvernance de s'inscrire en tant que membres du RAPPEL pour suivre l'activité du réseau ([lien vers l'inscription](#)).

Le renouvellement des membres

La durée du mandat est de 2 ans renouvelable.

Un appel à candidatures sera diffusé avant la fin de la période de mandat pour les trois premiers collèges. Les membres déjà présents dans la gouvernance pourront se représenter dans le collège qu'ils occupent. Une réunion sera dédiée à la présentation des candidatures reçues et au vote. Chacun des membres de la gouvernance pourra élire en un vote à bulletin secret les membres des collèges 1, 2 et 3 de la nouvelle gouvernance.

Pour les collèges 1 à 3, un même individu ne pourra pas effectuer plus de 3 mandats consécutifs afin d'assurer un minimum de renouvellement.

Ces modalités de renouvellement des membres de la gouvernance pourront toutefois être re-questionnées collectivement.

Modalités d'exclusion

Les membres de la gouvernance peuvent décider, par vote à la majorité simple, de l'exclusion d'un des membres de l'instance pour les motifs suivants :

- Absence du membre à plus de 2 réunions consécutives (sauf cas de force majeure)
- Non-respect de la charte
- Conflit d'intérêt

Organisation et fonctionnement des temps de travail

Les différents temps de rencontre de la gouvernance

L'instance se retrouvera deux à trois fois par an durant une demi-journée ou une journée complète. Une à deux réunions par an se tiendront en présentiel à Paris.

Selon le stade d'avancement du plan d'actions du RAPPEL, les temps de réunion traiteront des points suivants :

- l'identification des thématiques à traiter par le RAPPEL
- la présentation du plan d'actions et sa validation
- le suivi d'activité du RAPPEL
- la présentation du bilan
- l'élection des membres de l'instance

Pour faciliter leur participation, le déplacement et l'hébergement des membres du collège 1 "Acteurs de terrain" pourront être pris en charge par le réseau Cler (sous certaines conditions qui seront précisées par ailleurs).

Animation des réunions et prise de décisions

Dans un esprit collaboratif, chaque réunion sera co-animée par un binôme constitué d'un membre de l'équipe d'animation du RAPPEL et d'un membre de la gouvernance tournant. Une attention particulière sera portée aux techniques d'animation pour encourager la participation, favoriser l'intelligence collective et faciliter les prises de décision.

La gestion par consentement par levée d'objections sera privilégiée autant que possible pour les prises de décisions. En cas de vote et d'égalité des suffrages, c'est la voix du réseau Cler qui départagera la décision.

Il n'y a pas de logique de quorum : décident celles et ceux qui sont présent·es.

Il n'est pas possible de donner pouvoir à un autre membre de l'instance.

En signant cette charte, je m'engage à respecter les principes et règles qui y sont énoncés.

Fait à :

Le :

Prénom, Nom, Structure, Signature